



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 48296

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le problème de la consommation accrue de drogues chez les adolescents. Une étude de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies a révélé que près de la moitié des jeunes Français déclarent avoir consommé au moins une fois du cannabis. Ce chiffre permet de mettre en exergue l'importance d'une véritable politique de prévention. Or, les moyens consacrés à la subvention des associations de lutte contre la consommation de drogue et à la création de nouveaux centres de désintoxication sont trop faibles. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour renforcer la politique de prévention.

Texte de la réponse

Le dernier rapport européen de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. Dans le cadre du plan de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008, des consultations d'évaluation des consommations de cannabis et autres substances psychoactives, offrant un cadre et des interventions adaptés aux jeunes usagers et à leurs proches, sont actuellement développées sur l'ensemble du territoire. En outre, une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis au grand public, aux jeunes et à leurs parents. Par ailleurs, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de substances psychoactives. Un cahier des charges visant à aider les établissements scolaires à mettre en place ces séances est actuellement en cours de préparation sous la coordination de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Ces actions sont de nature à confirmer l'évolution à la baisse de la consommation de cannabis chez les jeunes observée par l'OFDT depuis 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48296

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7903

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1163